



Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche

FNEC FP-FO 6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL

FO ESR 29 Faculté STAPS/AES (bureau A030), 20 Avenue Le Gorgeu, 29200 Brest

Email : fo.esr@univ-brest.fr

Page Web: <https://nouveau.univ-brest.fr/foesr29/fr>

**Compte-rendu de l'entrevue entre la DRH et les élus en CCPE
bibliothèques (liste FO ESR 29) sur les postes et les contractuels dans les
BU.**

Audience DRH-ÉLUS CCPE Bibliothèques

13 JUIN 2022

**A LA DEMANDE DES ÉLUS EN CCPE BIBLIOTHÈQUES SUR LA LISTE FO ESR 29
NOUS AVONS RENCONTRÉ LA DRH AU SUJET DE LA SITUATION DES
CONTRACTUELS ET DES POSTES DE TITULAIRES AU SCD**

PRÉSENTS	Pour la DRH	Elus à la CCPE
	Martine Leroux Françoise Le Bec Sophie Vably	Karine Boënnec Joanne Mercher

PRESENTATION DE LA SITUATION PAR LES ELUS :

Nous avons sollicité cette entrevue pour vous parler de la situation du point de vue des ressources humaines au SCD.

Nous avons souhaité vous faire part de la très grande inquiétude des personnels.

Depuis plusieurs années, les demandes de postes statutaires sont systématiquement refusées lors de la campagne des emplois.

Actuellement, 25% des postes du SCD sont occupés par des contractuels.

Cette situation a de graves conséquences sur les conditions de travail de tous les collègues, contractuels et titulaires.

On observe une grande lassitude des collègues, qui malgré les efforts et l'investissement dont ils ont fait preuve pendant la pandémie (nous étions le seul service ouvert), et dont ils continuent à faire preuve au quotidien, se sentent laissés pour compte et déconsidérés.

Pourtant, la pandémie a démontré le rôle essentiel de notre service auprès des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Les missions confiées au SCD ne cessent de s'accroître alors que les moyens humains et

matériels diminuent. Nous avons été parmi les premières bibliothèques universitaires en France à rouvrir au public.

A l'UBO les moyens humains accordés au SCD sont inférieurs d'1/3, voire la 1/2 par rapport à la moyenne des BU en France. L'UBO a vu ces dernières années une forte augmentation des effectifs étudiants, alors que le nombre d'ETP accordé au SCD a diminué.

Cela a pour conséquence une multiplication des cas de souffrance au travail et de burn-out.

REPONSE DE LA DRH :

• **La DRH souligne que tous les services en sont au même point et que le recrutement de postes statutaires n'est pas possible compte tenu des problèmes budgétaires.**

Nous répondons que certes, nous sommes conscients que nous ne sommes pas le seul service à rencontrer des difficultés. Il n'en reste pas moins que nous sommes à ce rendez-vous pour le SCD et que ce dernier voit ces dernières années toutes ses demandes de postes systématiquement refusées.

• **La DRH nous dit que le président est désolé de cette situation et qu'il aimerait pouvoir recruter les personnels nécessaires au bon fonctionnement des services.**

Nous soulignons que cette situation est certes due, pour partie, aux financements insuffisants du ministère, mais elle résulte également de choix politiques de l'université. La priorité de l'UBO n'est pas le recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement des services, en témoigne les 2 dernières campagnes d'emploi quasi-blanches.

• **La DRH nous répond que ce sont des choix faits et validés par le CA.**

CONTRACTUELS

QUESTION DES ELUS :

La première revendication de nos collègues est de demander la titularisation de tous les collègues contractuels actuellement en poste et qui le souhaitent, par l'ouverture de recrutement sans concours (possibles pour les catégories C dans la filière bibliothèque et pour tous dans la filière ITRF).

Le turn-over permanent nuit fortement à la qualité du service rendu. Chaque contractuel recruté demande une formation longue qui augmente la charge des collègues titulaires.

Dans l'immédiat et en attendant une titularisation nous demandons la CDisation de tous les contractuels en poste au SCD.

REPONSE DE LA DRH :

La DRH oppose un refus catégorique à notre revendication de titularisation des contractuels. Elle ajoute que leur CDI n'est pas possible non plus, car un CDI du point de vue des charges coûte « beaucoup » plus cher !

QUESTION DES ELUS :

La charte des contractuels en vigueur à l'UBO impose un maximum de 3 ans de contrat, alors qu'administrativement, il est possible d'aller bien au-delà, ce qui se fait dans d'autres services de l'UBO.

Nous demandons la modification dans l'immédiat de ce point dans la charte.

REPONSE DE LA DRH :

• La DRH nous dit que le président envisage de revoir la charte des contractuels, mais que ce point ne sera pas revu, car au bout de six ans de contrats l'université est dans l'obligation de proposer un CDI. Et cela n'est pas possible (cf point précédent).

La prolongation au-delà de trois ans n'est possible à l'UBO que pour certains emplois (opérateurs SIFAC par exemple).

De même la DRH nous indique que le Président ne souhaite pas utiliser la carence de 4 mois pour reprendre un contractuel au motif que ce n'est pas une situation satisfaisante pour les collègues concernés. Elle dément que cela ai pu se faire dans certains services.

En conclusion, nous avons insisté sur les risques liés à la réduction du nombre de titulaires et à la multiplication du recours à des contrats, en termes de dégradation des conditions de travail et des services rendus aux usagers. Nous soulignons que la mise en place d'un plan de titularisation des contractuels et en attendant à minima leur CDI n'est une revendication prioritaire chez les collègues et que nous avons senti qu'ils seraient prêts à se mettre en grève sur ce sujet.

La DRH prend en note cette dernière remarque.